

DECRET N°74-35 du 18 février 1974
portant nomination de M. Pascal A. ADDA,
Administrateur Civil, en qualité de Conseiller
Technique du Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité, en remplacement de Mr Lucien
AKPOVI, appelé à d'autres fonctions.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le Décret n° 72-288 du 9 Novembre 1972 fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels et le Décret n° 73-4 du 8 Janvier 1973 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°74-34 du 18 février 1974, portant nomination du Directeur de la Sécurité d'Etat et de la Protection Civile

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

DECRETE :

ARTICLE 1er.-M. Pascal A. ADDA, Administrateur Civil, est nommé Conseiller Technique du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, cumulativement avec ses fonctions actuelles, en remplacement de Mr Lucien AKPOVI, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature et qui abroge l'article 2 du décret N°73-255 du 16 août 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 février 1974

le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,

Capitaine Michel AIKPE.

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ministre de l'Economie et des
Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS :

PR 8 - MIS 10 - DGAI 10 - MEF 2 - MFPT 2 -
SGG 4 - IAA 2 - IGF 2 - DGP-INSAE 8 - CS 6
DB-DC-CF-DI-Trésor-Solde 6 - Grde Chanc.-DCCT-CNI 3 - Ministères 11
JORD 1 - Intéressé 1 - SPD 2